



Association intercommunale STEP Echallens Talent – ASET

Conseil intercommunal N° 2/2024

Séance du 6 juin 2024 à 20h00, salle du Conseil communal, Echallens

Président : M. Alexandre Maillard
Secrétaire : Mme Sabine Turrian

Procès-verbal N° 2/2024

La séance est ouverte à 20h03.

M. le Président remercie les Délégué·e·s présent·e·s ainsi que les membres du CODIR.

Avant de procéder à l'appel, M. le Président excuse les absences de :

- M. Stéphane Leopizzi, Cugy ;
- M. Marc Dumartheray, Goumoëns ;
- M. Nicolas Mermoud, Montilliez ;
- M. Jean-Charles Pittet, Villars-le-Terroir.

1. Appel

25 délégué·e·s répondent à l'appel, 4 sont excusés, 1 est absent. La totalité des communes est représentée. Le Conseil intercommunal est donc valablement constitué et peut délibérer.

2. Assermentation

M. le Président appelle Mmes les Conseillères communales Chantal Messerli, de la Commune de Cugy, et Lisa Hulaas, de la Commune de Morrens, à venir devant l'Assemblée. Après lecture du serment, Mmes Messerli et Hulaas solennisent la promesse et sont de ce fait installées en tant que, respectivement, déléguée suppléante et déléguée du Conseil intercommunal de l'Association intercommunale STEP Echallens Talent – ASET.

3. Election du Bureau du Conseil intercommunal pour l'année de législature 2024-2025

3.1 Election d'un·e Vice-Président·e

M. le Président demande si un·e Délégué·e se porte candidat·e ou si quelqu'un voudrait proposer un membre du Conseil. Tel n'étant pas le cas, à la question de M. le Président de savoir si elle accepte de poursuivre sa fonction de Vice-Présidente, Mme Barbara Masset de la Commune d'Echallens accepte et est ainsi réélue par acclamation.

3.2 Election d'un·e Président·e

M. Alexandre Maillard se porte candidat à sa réélection et demande à la Vice-Présidente de procéder à l'élection du·de la Président·e.

Mme la Vice-Présidente demande s'il y a une autre candidature pour reprendre cette fonction ou si un-e Délégué-e souhaite proposer un membre du Conseil.

Le bulletin secret n'étant pas demandé, M. Alexandre Maillard, de la Commune de Goumoëns, est réélu Président par acclamation.

3.3 Election des Scrutateur-trice-s

M. Président informe l'Assemblée que Mme Monique Morrison et M. Christian Antonucci d'Echallens, se représentent aux postes de scrutatrice-teur.

Après avoir signalé que M. Philippe Flückiger, devenu délégué suppléant depuis le dernier Conseil, doit être remplacé par un-e délégué-e, M. le Président demande à M. Müller s'il accepte de prolonger sa fonction de scrutateur suppléant, ce qui est le cas.

M. le Président demande à l'Assemblée qui se porte candidat-e au deuxième poste de scrutateur-trice suppléant-e ou si quelqu'un voudrait proposer un membre du Conseil. M. Marc Jaunin se porte candidat.

Le bulletin secret n'étant pas demandé, Mme Monique Morrison et M. Christian Antonucci d'Echallens, sont réélus au poste de scrutateur-trice, M. Marc Müller d'Echallens est réélu au premier poste de scrutateur suppléant et M. Marc Jaunin de Fey est élu au second poste de scrutateur suppléant par acclamation.

4. Approbation du procès-verbal N° 1/2024 de la séance du 25 avril 2024

M. le Président ouvre la discussion.

Le procès-verbal n'appelle pas de remarques et est adopté à la majorité, moins 3 abstentions.

5. Dépôts

Le Bureau n'a enregistré aucun dépôt.

6. Communication du Bureau

Le Bureau n'a pas de communications.

7. Communications du CODIR

M. Monney, Président du CODIR, n'a qu'une communication concernant les emprunts en cours, à savoir :

- CHF 1'000'000.- auprès de la Caisse de prévoyance des fonctionnaires de police et des établissements pénitentiaires, du 8 septembre 2023 au 8 septembre 2028, au taux de 2.12% ;
- CHF 1'000'000.- auprès de la Banque Raiffeisen du Gros-de-Vaud, du 6 mai 2024 au 6 mai 2025, au taux de 1.7%.

8. Préavis du Comité de direction N° 3/2024 : « Plan Général d'Evacuation des Eaux régional – 1^{re} phase (PGEer1) »

M. F. Mermoud lit le rapport de la Commission chargée d'étudier cet objet, dont les conclusions ne diffèrent pas de celles du préavis.

A M. Panchaud qui demande si un règlement accompagnera le plan, M. Guizzetti répond par la négative et informe qu'il y aura un PGEer2 dans lequel figureront tous les travaux déjà réalisés.

A M. Germano qui demande à quoi correspondent les chiffres indiqués pour les différentes conduites, M. Guizzetti répond qu'il s'agit des diamètres.

La parole n'étant pas demandée, M. le Président passe au vote du préavis à main levée. Ainsi, à l'unanimité, le Conseil intercommunal
vu le préavis N° 3/2024 du 4 avril 2024 ;
vu le rapport de la Commission ad hoc ;
considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'approuver le Plan Général d'Evacuation des Eaux régional – 1^{re} phase (PGEEr1) ;
2. de le soumettre au Département de la jeunesse, de l'environnement et de la sécurité (DJES) pour approbation finale.

M. le Président remercie la Commission pour son travail et la qualité de son rapport.

9. Divers

La parole n'étant pas demandée, M. le Président lève la séance.

La séance est levée à 20h21.

Association intercommunale STEP Echallens Talent – ASET
Conseil intercommunal

Le Président
Alexandre Maillard



La Secrétaire
Sabine Turrian



Prochaine séance : jeudi 19 septembre 2024 à 20h00 à la salle du Conseil communal d'Echallens